



Calcul des indemnités journalières

Par **Ilorca**, le **04/07/2017** à **18:00**

bonjour mon fils est en maladie pour é à 3 mois la cpam lui a versé 174 € pour 21 jours sachant qu il travaille en interim ou chez des entreprises sans interuption (compagnon du tour de france)

il a donc travailler 3 mois avant avec des salaires sans primes ni transport avec des salaires salaires bruts de 1513 , 1813, 1685 €
comment ce calcule sa maladie
la cpam c'est elle trompée

merci de vos reponses

cordialement

Par **morobar**, le **05/07/2017** à **15:31**

Bonjour,

Ici pour le calcul des IJSS

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/indemnites-journalieres/arret-maladie>

Le total que vous indiquez ne parait pas correspondre aux salaires indiqués les 90 jours précédents.